

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU FRONTONNAIS**

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 12/04/2024

ID : 031-200034957-20240410-24_041-DE



Séance du 10 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 avril à 17h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Frontonnais, dûment convoqué à l'espace Colucci à Castelnau d'Estrétefonds, au nombre prescrit par la loi, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Hugo CAVAGNAC, Président.

Présents : MMES, MM – CAVAGNAC, TERRACLE, ESTAMPE, SIGAL, MARTY, DUSSART, BROCCO, SORIANO, IGON, BOUDARD-PIERRON, GIBERT, LECORRE, DAILLUT, CLAVEL, BATAILLE, PARISE, GALLINARO, TIRMAN

Nombre de délégués : 34
Quorum : 17 + 1
Date de convocation : 28/03/2024

Pouvoirs : MMES, MM – CHEVALIER (pouvoir à M. TERRACLE), ROUANET (pouvoir à M. ESTAMPE), ABAD-LAHIRLE (pouvoir à M. DUSSART), BRUN (pouvoir à Mme SIGAL), BINET (pouvoir à M. MARTY), SOLOMIAC (pouvoir à Mme CLAVEL), FOUGERAY (pouvoir à M. BATAILLE), BARRIERE (pouvoir à M. CAVAGNAC), CARVALHO (pouvoir à Mme SORIANO), JEANJEAN (pouvoir à Mme BROCCO), FRANCOU (pouvoir à Mme DAILLUT), MARROT (pouvoir à M. PARISE)

Membres présents : 18
Membres absents : 16
Procurations : 12
Votants : 30

Excusés : MMES, MM - CEZERAC, FERNEKESS, ROBIN, VERDEAU-BORNE

Secrétaire : Mme SIGAL

Domaine : Finances

Délibération n° : 24/041

Objet : Approbation du Budget Primitif 2024 - Budget Principal (M57)

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire, le Budget Primitif 2024 suivant :

Budget principal (M57)

<i>Fonctionnement</i>		<i>Investissement</i>	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
17 746 925 €	17 746 925 €	20 243 980 €	20 243 980 €

Oui, l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 12/04/2024

ID : 031-200034957-20240410-24_041-DE



☞ **D'approuver** le Budget Primitif 2024 – Budget Principal (M57) tel que présenté ci-dessus.

A l'unanimité des membres présents et représentés.

**Pour Extrait
Le Président**

Hugo CAVAGNAC



La Secrétaire

Sandrine SIGAL

Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication
Fait et délibéré en séance du 10/04/2024
Au registre sont les signatures